



Assemblée générale

Distr. générale
2 mars 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 119 c) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Note du Secrétaire général

1. L'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dispose ce qui suit :

Article 20

Comité des placements

Le Comité des placements se compose de neuf membres nommés par le Secrétaire général après avis du Comité mixte et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et dont la nomination est confirmée par l'Assemblée générale.

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants :

Yasir O. **Al-Rumayyan** (Arabie saoudite)***
Sarah Omotunde **Alade** (Nigéria)***
Keiko **Honda** (Japon)*
Simon **Jiang** (Chine)**
Achim **Kassow** (Allemagne)**
Natalia **Khanjenkova** (Fédération de Russie)***
Michael S. **Klein** (États-Unis d'Amérique)**
Patricia **Parise** (Argentine)***
Luciane **Ribeiro** (Brésil)**

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2021.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2022.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2023.

3. Le mandat de M^{me} Honda venant à expiration le 31 décembre 2021, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante-seizième session, à confirmer la nomination par le Secrétaire général d'une personne pour pourvoir le siège devenu vacant.

* A/76/50.



4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figuraient les noms des personnes dont elle recommandait de confirmer la nomination. Il est proposé de procéder de même à la soixante-seizième session.
